



Retrait du service d'encadrement des élèves au secondaire 2025-2026

Des frais de 37\$ pour l'année scolaire 2025-2026 sont facturés par l'école pour le service de surveillance des élèves qui se trouvent à l'école avant 9h10, de 12h15 à 13h30 et après 16h25, que ce soit pour dîner, participer à des activités parascolaires ou simplement pour discuter avec des amis.

Cependant, si votre enfant n'est pas à l'école à ces moments, vous pouvez compléter le formulaire en cliquant sur le lien afin de retirer ce montant de votre facture :

<https://forms.cloud.microsoft/r/FgfZ2Tqmqr>

La date limite est le lundi 1 septembre 2025.

Si ce formulaire n'est pas rempli, nous concluons que votre enfant recevra le service d'encadrement et qu'un montant de 37\$ se retrouvera sur la facture scolaire.